



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des affaires culturelles
de Bretagne**

**Unité départementale de l'architecture et du patrimoine
d'Ille-et-Vilaine**

Rennes, le 17 Octobre 2022

L'architecte des bâtiments de France,
à
Monsieur le Préfet
Direction de la Coordination
Interministérielle et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité
Publique

À l'attention de Ninon COLLIER

81 boulevard d'Armorique
35026 RENNES Cedex 9

**Objet: RENNES – Le Blosne
Projet de Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC)
Demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité
(V/courriel du 14/10/2022)**

Réf : SLD/EPH n° 84

Par courriel en date du 14 Octobre 2022 vous me demandez mon avis sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité concernant le projet de Contrat de Revitalisation Artisanale et Commerciale (CRAC) sur la commune de RENNES – Le Blosne.

Après étude des éléments communiqués, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le projet présenté n'appelle, de ma part, aucune observation particulière.

L'Architecte des Bâtiments de France

Sandra LE DÉVÉHAT